



## Un adolescent radicalisé jugé pour avoir tenté d'assassiner un enseignant juif

Paris, 27 févr. 2017 (AFP) -

L'attaque à la machette avait suscité l'inquiétude, mais aussi une polémique après un appel à ne pas porter la kippa dans la rue: un lycéen radicalisé est jugé mercredi et jeudi à Paris pour avoir tenté d'assassiner un enseignant juif en janvier 2016 à Marseille.

Le procès, à huis clos, qui va s'ouvrir est inédit à plus d'un titre. C'est la première attaque à caractère jihadiste commise ces dernières années sur le sol français à être jugée et la première fois qu'un tribunal pour enfants juge en matière criminelle terroriste, selon l'avocat de la victime.

Agé de 15 ans au moment des faits, l'adolescent, un Turc d'origine kurde - une communauté dont des milices combattent le groupe Etat islamique (EI) en Syrie et en Irak - avait dit avoir agi "au nom d'Allah" et vouloir "+planter+ les juifs et les policiers", qualifiés de "mécréants".

Il s'était aussi réclamé de l'EI, tout en assurant en garde à vue avoir agi seul. Le groupe jihadiste lance des appels à ses partisans pour des passages à l'acte isolés dans des pays qu'il considère ennemis, comme la France.

Il doit comparaître devant le tribunal pour enfants, statuant en matière criminelle, pour tentative d'assassinat, aggravée en raison de l'appartenance de la victime à une religion déterminée et en relation avec une entreprise terroriste. Agé de moins de 16 ans, à une semaine près, lors des faits, il bénéficie automatiquement de l'excuse de minorité, et la peine maximale encourue - la perpétuité dans le cas d'un adulte -, est réduite à 20 ans de prison.

- Pas dans le radar des services -

Survenue quelques mois après deux autres attaques antisémites dans la ville, l'agression avait ravivé les inquiétudes des juifs de France et de Marseille.

Le président du consistoire local avait conseillé de s'abstenir de porter la kippa dans la rue, par sécurité. Son appel avait été immédiatement critiqué par le grand rabbin de France et le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif).

Le président François Hollande avait, lui, jugé "insupportable" que des citoyens français estiment nécessaire de "se cacher".

Benjamin Amsellem, professeur dans une école confessionnelle, avait été agressé en pleine rue le 11 janvier 2016. Il avait réussi à se défendre en parant les coups avec la Torah qu'il tenait à la main, et n'a souffert que de blessures légères.

Il avait eu le sentiment que son agresseur voulait le "décapiter", avait dit son avocat, Me Fabrice Labi.

L'enseignant est toujours en arrêt de travail et souffre d'une "dépression sévère", selon l'avocat. Il "ne présente pas d'animosité" à l'égard de son agresseur mais veut "comprendre pourquoi il a fait ça".

L'adolescent, en classe de seconde, avait été interpellé quelques minutes après l'agression. Dans sa fuite, il avait abandonné sa machette et son sac de classe. A la ceinture, il cachait une deuxième lame: un couteau qu'il comptait utiliser pour tuer les policiers qui allaient finalement l'interpeller.

Le profil de cet adolescent aux bons résultats scolaires, délégué de classe, avait interpellé les enquêteurs.

Arrivé en France à 11 ans pour rejoindre son père réfugié en France, Yusuf n'a laissé deviner quasiment aucun signe de sa radicalisation à ses amis, parents ou professeurs.

Il administrait un compte Twitter relayant des appels au jihad, avait dans son téléphone des photos de jihadistes et d'armes, mais n'était pas dans le radar des services de renseignements. Il a acheté la machette quelques jours avant de passer à l'acte, dans un magasin de bricolage.

Après plusieurs mois de détention, l'adolescent, dont l'avocat n'a pu être joint, a semblé commencer à se distancier "du système de pensée totalitaire" dans lequel il se trouvait, selon un expert psychiatre.

bur-spe/tmo/DS

Afp le 27 févr. 17 à 12 33.